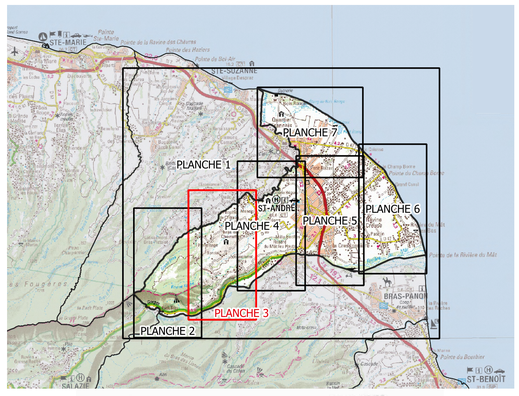
Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Commune de Saint-André



Zonage réglementaire du risque

PLANCHE 3
Dioré

ECHELLE 1 / 5000

ENQUETE PUBLIQUE

Février 2025

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE SAINT ANDRÉ DROIT DEVANT

Géosciences pour une Terre durable
brgm

LEGENDE :

Zones avec un principe d'inconstructibilité

- R1 — Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrrain; Aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen ou faible inondation.
- R2 — Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation.

Zones constructibles sous conditions

- B2u — Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation.
- B2 — Aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- B3 — Aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.

Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.

Bâtiments et infrastructures
- Autre bâtiment
- Bâtiment industriel
- Bâtiment remarquable (Mairie, Hôpitaux, Lycée, ...)
- Cimetière
- Espace de plein air et de loisirs
- Réservoir

Routes
- Nationale
- Départementale
- Communale
- Chemin

Cadastre
- Parcellaire

Cours d'eau, ravines
- Rivière du Mât

ECHELLE 1 / 5000

Fond topographique :
©IGN-BD TOPO® 2019
Fond parcellaire : © DGFIP – PCI vecteur ® màj 2020 - ILE DE LA REUNION

Cartographie : BRGM Réunion - 2024

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bâtis et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S

N W E S

0 300 600 m

